



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

**Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et
Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse**

Girard, Gabriel

Rouen, 1788

XLIII.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60158](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60158)

leur redire qu'ils sont obligés d'avoir une attention infinie à la propriété des termes. Quant aux Poètes, sachons-leur gré de leurs hardieses, lorsqu'elles sont dictées par le goût, & avouées par le bon sens.

XLIII.

(6) *Je ne vous ferai point des reproches frivoles.*

Voilà ce que portent les anciennes & bonnes éditions de Racine; & voici la note de son fils. *La négation, dit-il, ôtant le nom du général, de n'est plus article, mais interjection! ainsi il faut de reproches, & non pas des reproches.*

Une négation, qui ôte le nom du général! Un de, qui n'est plus article, mais interjection! Je n'entends pas ce langage. Venons au fait.

Roxane veut-elle dire à Bajazet, qu'elle ne lui fera nul reproche, de quelque espece que ce puisse être? Point du tout. Au contraire, elle lui en fait d'un bout à l'autre de cette scene, mais qui ne sont pas *frivoles*.

Observons la différence qu'il y a entre *de*, simple préposition, & *des*, article *particulé*, c'est-à-dire, qui renferme une particule, & ici par conséquent il signifie *de les*, comme si l'on disoit *de ceux qui*, &c. Roxane a donc très-bien dit: *je ne vous ferai point des reproches frivoles*; parce qu'elle a voulu dire, *de ces reproches qui ne seroient que frivoles*.

Au reste, mon dessein n'étant nullement de censurer M. Racine le fils, je ne releve ici la prétendue correction, que pour empêcher qu'elle ne soit perpétuée dans les éditions suivantes. Elle s'est déjà glissée dans la superbe édition *in-4°*. faite à Paris en 1760.

(6) Bajazet, V, 4, I. Voyez p. 464.

Quand il s'agit d'un Auteur tel que Racine ; son vrai texte doit être scrupuleusement représenté, sans la moindre altération.

X L I V.

(7) *Qui sait. . . si ce Roi. . . .
N'accuse point le Ciel qui le laisse outrager ;
Et des indignes fils qui n'osent le venger.*

On vient de voir *des* où il devoit être, dans le vers qui donne lieu à la remarque précédente. Mais il est ici où il ne devoit pas être.

Vaugelas (8) a expliqué cette règle non contestée, qu'en toutes phrases semblables à celles-ci : *Il y a d'excellents hommes, & il y a des hommes excellents*, on mettra *des* article particulé, quand le substantif précède l'adjectif ; *Il y a des hommes excellents*, & au contraire, si l'adjectif précède le substantif, on mettra *de* préposition simple, qui s'élide devant une voyelle. *Il y a d'excellents hommes.*

Présentement il est clair que, dans l'endroit dont il s'agit, il falloit de toute nécessité, non pas *des indignes fils*, mais *d'indignes fils qui n'osent*, &c.

Aussi la faute que nous reprenons ne vient-elle que de l'imprimeur, si l'on en croit M. Racine le fils, qui convient qu'elle s'est conservée dans toutes les éditions, mais qui soupçonne (sur quel fondement ?) que son père avoit écrit, *deux indignes fils.*

X L V.

(9) *Le Ciel s'est fait sans doute une joie inhumaine.*

(7) Mithridate, I, 3, 76.

(8) Remarque CCCXII.

(9) Iphigénie, II, 4, 5.